



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°82 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	/
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mr DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Mr PEYRARD Nicolas
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Mr LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 32 - pouvoirs : 4

Pouvoirs : Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –
Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés : Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques, Mme LEFEUVRE Marion

Délégués suppléants assistant au conseil : Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel,
CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

XXXXXXXXXX

OBJET : Modification tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n° 74 / 2019 en date du 11 Juin 2019 mettant à jour le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n°81 / 2020 en date du 29 Juillet 2020 créant un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet 23 / 35èmes à compter du 1^{er} Septembre 2020 et supprimant le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à compter de cette même date ;



Monsieur le Président rappelle aux membres présents que les 2 techniciens GEMAPI ont quitté leurs fonctions, et qu'ils n'ont pour l'instant pas été remplacés dans l'attente de l'avancée du prochain Contrat Territorial sur les Couzes. Aussi, il convient de supprimer ces 2 emplois du tableau des effectifs.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} Septembre 2020 :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	Dont temps complet	Dont temps non complet
	Attaché Territorial	A	2	2	
Administratif	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
	Rédacteur Territorial	B	1	1	
	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	
	Adjoint Administratif	C	3	3	
Animation	Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
	Adjoint d'Animation	C	2	1	1
Culture	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
	Adjoint du Patrimoine	C	4	3	1
Technique	Technicien Territorial	B	1	1	
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
	Adjoint Technique	C	8	8	
EMPLOIS		Catégorie	Effectif	Quotité	Motif du contrat
Chargé de Mission Direction Pôle de Lecture Public		A	1	35 / 35èmes	CDI
Chargé de mission Coordinateur Pôle Pleine Nature Grand Sancy		B	1	35 / 35èmes	CDD

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté

- ❖ DECIDE d'adopter le tableau des effectifs modifié tel que présenté ci-dessus à compter du 1^{er} Septembre 2020 ;
- ❖ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du Budget Principal 2020 et de ses Budgets Annexes.

Ainsi fait et délibéré,
 Les Jour, Mois, An que sus dit
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 Le Président,
 Lionel GAY

